

La décision suivante souligne l'importance donnée au civil au règlement de copropriété et au respect que doivent y apporter les copropriétaires :

- La cour confirme la décision du Tribunal d'instance de Quimper condamnant Melle X., qui bricolait à toute heure du jour et de la nuit, à payer une indemnité à ses voisines, **ainsi qu'à équiper ses appareils de dispositifs empêchant la transmission des vibrations** et ceci afin de se conformer au règlement de copropriété.
Cour d'appel de Rennes, 4ème chambre, 26 juin 1986.
